

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 novembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEHIN Gaël, IMMER Alain, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe, DEBAILLEUL Delphine ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 962 Les Catt'Mômes, 3^{ème} acompte 2025 de subvention Accueil Périscolaire, 2^{ème} acompte 2025 de subvention Mercredis Récréatifs - 2^{ème} acompte 2025 de subvention Accueil Loisirs

Vu la convention, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes, approuvée par le Conseil municipal en date du 09/04/2022, délibération N° 2022-618 ;

Vu le budget 2025 de l'Association Les Catt'Mômes transmis par courriel du 13 février 2025 et acté par le Conseil municipal de notre commune du 28 février 2025 (délibération N° 2025-902) établissant les budgets suivants pour la commune de Beyren-Lès-Sierck :

- pour l'Accueil Périscolaire (APS) un budget 2025 de 38 972,00 € ;
- pour les Mercredis Récréatifs (MR) un budget 2025 de 5 996,00 € ;
- pour l'accueil Loisirs (AL) un budget AL 2025 de 15 271,00 € ;

Considérant l'appel de subvention de l'Association Les Catt'Mômes par courrier daté du 28 août 2025, pour

- un 3^{ème} acompte d'un montant de 11 691,60 € pour l'Accueil Périscolaire (APS) correspondant à 30% du budget APS de 2025, de 38 972,00 € pour Beyren-Lès-Sierck ;

Considérant l'appel de subvention de l'Association Les Catt'Mômes par courrier daté du 28 août 2025, pour

- un 2^{ème} acompte d'un montant de 2 998,00 € pour les Mercredis Récréatifs (MR) correspondant à 50% du budget MR de 2025, de 5 996,00 € pour Beyren-Lès-Sierck ;

Considérant l'appel de subvention de l'Association Les Catt'Mômes par courrier daté du 28 août 2025, pour

- un 2^{ème} acompte d'un montant de 7 635,50 € pour l'accueil Loisirs (AL) correspondant à 50% du budget AL 2025, de 15 271,00 € pour Beyren-Lès-Sierck ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,

- **Autorise le paiement du 3^{ème} Appel d'acomptes 2025** tels que précisé ci-dessus pour un montant de **11 691,60 €** ; il est précisé que les crédits nécessaires sont pourvus au budget 2025, à l'article 65748.
- **Autorise le paiement du 2^{ème} Appel d'acomptes 2025** tels que précisé ci-dessus pour un montant de **2 998,00 €** ; il est précisé que les crédits nécessaires sont pourvus au budget 2025, à l'article 65748.
- **Autorise le paiement du 2^{ème} Appel d'acomptes 2025** tels que précisé ci-dessus pour un montant de **7 635,50 €** ; il est précisé que les crédits nécessaires sont pourvus au budget 2025, à l'article 65748.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 10 novembre 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 10 novembre 2025

Le Maire,

